



Grimentz, 22 juillet 2022

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE L'AAOFXB

Le Vendredi 22 juillet 2022 à 18h

Présents :

- Michael Cottier
- Eric Bouchet
- Jean-Pierre Zufferey
- Josy Salamin
- Karin Meichtry
- Rudolf Fischer
- Suzanne Revaz
- Guy-Pierre Pont
- Bernhard Gerth
- Nicolas Wälchli
- Gilbert Burki
- Virginie Poulin
- Laurent d'Alvise

Procurations :

- Christian Melly
- Marie-Thérèse Riom
- Aubin Balmer
- Michel Buro



0. Ouverture de la séance : 18h20

En préambule, une longue discussion a lieu sur la localisation de cette AGE.

Il est convenu comme engagement moral de réaliser au mieux les AGO à St Luc et de tenir des séances et événements dans les différents villages de la commune d'Anniviers pour servir au mieux le but de l'association : rassembler des fonds pour alimenter les comptes de la fondation.

1. Opérations liminaires

- a Désignation du secrétaire- **Virginie Poulin est nommée**
- b Constatation du nombre de voix présentes ou représentées :
 - 13 présents
 - 4 procurations

Il n'y a pas de quorum requis selon les statuts existants de l'AAOFXB- les décisions peuvent être prises à la majorité.

2. Ordre du jour

- a Désignation du Comité directeur

Le Président du comité, Laurent d'Alvise désigné par l'AGO du 23 avril 2022 propose à l'AG de confirmer la composition du Comité directeur tel que proposé :

Laurent d'Alvise, président

Virginie Poulin, Vice-Présidente

Dr. Sylvia Ekström, Membre

Les personnes proposées sont élues à l'unanimité.

- b Election de nouveaux membres du comité sur base de candidature spontanée (2 maximum)

Aucune candidature spontanée ne vient renforcer les rangs du comité. Il est convenu que le recrutement se fera sur l'année pour prêter main forte aux personnes en place et pouvoir organiser des événements.

- c Approbation des nouveaux statuts de l'AAOFXB

La nouvelle proposition de statuts s'appuie sur les modèles en vigueur de CAGI, tout en reprenant les spécificités des statuts d'origine qui datent de 1996. Les principales modifications touchent la composition du comité, la création de catégories de membres. La modification des statuts par rapport à ceux d'origine requiert l'approbation de 2/3 des membres présents et que le texte proposé soit joint à la convocation. (Art.15).

Le Comité directeur propose à l'AG d'accepter ces statuts.

Remarque : proposition de demande d'exonération d'impôts.



Modifications principales apportées aux anciens statuts:

- Ajout article 3- Buts : D'être force de proposition auprès de la Fondation, pour développer des activités permettant un bon rayonnement de l'observatoire.
 - Ajout article 4- Moyens : Former des animateurs « renfort » / « suppléant » pour donner main forte à l'équipe de l'OFXB
 - Ajout article 6- définition de catégories de membres :
 - o Les très bons amis
 - o Les bons amis
 - o Les amisAvec la remarque suivante : devient et reste membre toute personne qui s'acquitte de sa cotisation annuelle. La cotisation est nominative (par personne)
 - Ajout article 10 : dans les organes de révision : le comité de soutien qui n'a pas été exprimé ces dernières années est enlevé et on rajoute un organe de révision. (à retrouver)
 - Ajout article 17 : le comité peut comporter 3 à 5 membres au lieu des 5 minimum initialement prévus.
 - Article 18 : La durée du mandat est abaissée à 2 ans renouvelables deux fois
- d) Fixation des cotisations pour l'exercice 2023

Le Comité directeur propose à l'AG de déterminer des cotisations correspondant aux différentes catégories de membres

Amis- 50 CHF

Bons amis_ 150CHF

Très bons amis_ 300 CHF

3. Présentation du plan d'action et des actualités de l'OFXB

Cette partie est annulée du fait de l'heure avancée

Dr. Laurent D'Alvise,
Président

Virginie Poulin
Vice- Présidente